

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2015-04

Date : 27/02/2015

ZNIEFF continentales : méthodologie et liste d'espèces déterminantes pour les poissons d'eau douce, macro-crustacés, flore, arthropodes et lémuriens.

Vote : unanimité

Le bureau d'étude OCEA Consult' présente la méthodologie pour établir la liste des espèces aquatiques déterminantes ainsi que les listes d'espèces associées (poissons et macro-crustacés).

La DEAL présente les méthodes d'élaboration des listes d'espèces de flore, d'insectes ainsi que les listes d'espèces associées. La méthode d'inscription du lémur comme espèce déterminante est également présentée.

Avis n°2013-04 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte a émis un avis favorable concernant les méthodes d'élaboration des listes d'espèces déterminantes.

La liste d'espèces déterminantes de flore a reçu un avis favorable sous réserve d'intégration de quelques modifications dans l'index flore (corrections à apporter à la taxonomie, suppression de quelques doublons et numérotation de la version de l'index).

La liste d'espèces déterminantes d'insectes a reçu un avis favorable sous réserve de la mise en place d'une pondération, l'objectif étant de réduire le nombre d'espèces déterminantes (60 espèces déterminantes sur 611 espèces inventoriées), ainsi que d'une révision de la liste au vu des derniers inventaires réalisés.

Les listes poissons, macro-crustacés et l'inscription du lémurien ont reçu un avis favorable.

Le CSPN recommande également de hiérarchiser les espèces déterminantes afin de compléter et d'affiner la méthodologie de tracé des ZNIEFF.

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam

